



Convention de partenariat avec la section *i3 Ski Team* du Club des sports de La Féclaz

Version du 06/10/2025

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Grand Chambéry, communauté d'agglomération, sise 106 allée des Blachères CS 82618 73026 Chambéry Cedex, représentée par sa vice-présidente en charge du tourisme et du rayonnement Cécile Trahand, dûment habilitée par délibération du 06 novembre 2025, Dénommée « partenaire » ci-après

ET:

L'association Club des Sports de La Féclaz pour sa section i3 Ski Team

Bâtiment le Carcey - Route départementale

73230 La Féclaz

Représentée par Thierry Mazzilli, Président

Dénommée « l'association d'athlètes » ci-après

Préambule :

Le conseil communautaire de Grand Chambéry a approuvé en date du 19 septembre 2024 le Schéma de Développement Touristique 2024/2030.

Ce schéma traduit une ambition forte en faveur du rayonnement de notre territoire et du développement de la marque de Grand Chambéry : Chambéry Montagnes. Il s'inscrit dans une démarche structurante, en mettant notamment l'accent sur le soutien aux trois filières d'excellence que sont le vélo, la randonnée et le trail, ainsi que le ski nordique et alpin.

Dans cette dynamique, l'agglomération de Grand Chambéry, soucieuse de renforcer l'attractivité de son territoire, a mis en place dès la saison 2024/2025 un nouveau dispositif innovant de partenariat avec des athlètes de haut niveau, afin de valoriser et accroître la visibilité de la destination. Compte tenu du bilan très satisfaisant des partenariats engagés dès 2024, il est proposé de reconduire le dispositif afin d'en assurer la continuité et de poursuivre les objectifs engagés.

I3 Ski Team – section issue du club des Sports de la Féclaz- a vu le jour dans le courant du mois de Mars 2020, d'abord sous le nom de Féclaz Formation Longue Distance (FFLD). C'est une des premières structures mises en place en France dédiées aux athlètes entre 19 et 25 ans avec comme discipline sportive, le ski de fond.

L'équipe s'entraîne toute l'année pour performer sur le circuit national (SAMSE National Tour), le circuit européen (OPA cup) et les circuits longues distances internationaux (Ski Classics et Marathon Ski Tour) avec pour objectif d'atteindre le haut niveau (Olympiques).

La saison 2024/2025 a été marquée par une belle dynamique pour la i3 Ski Team, avec de nombreuses performances à l'échelle nationale et internationale. Sur les circuits jeunes, Daphnée Patois s'est distinguée en remportant deux victoires en FESA Cup U20, tandis que Léonie Besson et Victor Cullet ont brillé chez les U23, jusqu'à décrocher leur sélection pour les Championnats du monde et plusieurs coupes du monde. En longues distances, Simon Vuillet et Nathan Jouannon ont régulièrement intégré le top 30 sur des épreuves mythiques comme la Marcialonga ou la Diagonela. Maëlle Veyre a également signé plusieurs top 10 en classiques.

Sur le plan national, le team s'est illustrée sur des courses phares comme La Foulée Blanche et le marathon de Bessans. Un bilan globalement très positif, confirmant la montée en puissance de la structure. Plusieurs membres de la team ont également participé, à l'invitation de Grand Chambéry, à la cyclosportive l'Etape du tour de France Femmes le 02 août 2025.

Pour cette saison 2025/2026, la team est constituée d'une dizaine d'athlètes, venant de toute la France (principalement des Alpes du Nord) qui réalisent leurs études sur l'agglomération de Grand Chambéry.

Tout au long de la préparation, des semaines de stage et des entraînements sont organisés, en France autour du camp de base qu'est La Féclaz, domaine nordique de Savoie Grand Revard, France et en Europe.

Certains de ces athlètes sont sélectionnés en équipe de France et performant sur le circuit national (12 podiums en coupe de France, victoire au marathon de l'Engadin), européen (14 sélections en coupe d'Europe) et international (départs en Skiclassics).

Les membres de l'équipe I3 ski team sont attachés au territoire de Grand Chambéry comme à leur club et représentent des exemples pour les jeunes générations de sportifs. A travers ce partenariat, les athlètes souhaitent participer à la mise en valeur du territoire, tout au long de l'année, en compétition comme à l'entraînement, en cohérence avec l'ambition des axes du Schéma de Développement Touristique. Ils porteront les couleurs de la marque Chambéry Montagnes et de ses 38 communes.

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

1. Objet de la convention et durée.

La présente convention a pour objet de décrire les conditions et les modalités de partenariat conclu entre l'association d'athlètes et le partenaire dans le cadre principal mais non exclusif de :

- la promotion de la destination Chambéry Montagnes,
- la réalisation et transmission de contenus tels que photos, vidéos ou publications pour le compte de la destination Chambéry Montagnes.

Elle est valide pour la saison hivernale 2025-2026 et estivale 2026 (intersaison incluse) jusqu'à l'automne 2026. A l'issue de cette période, il ne se renouvellera pas par tacite reconduction. Les parties conviennent en conséquence de se rencontrer antérieurement pour formaliser, le cas échéant, la signature d'un nouvel accord.

Elle précise de façon non-exhaustive les droits et obligations principaux de toutes les parties contractantes étant entendu que ceux-ci peuvent évoluer au fil du temps : l'objectif principal étant que le partenariat qui unit les deux parties se développe au maximum et dans le sens des intérêts de chacun.

2. Nature du partenariat

Ce partenariat sous forme de subvention est réalisé dans le cadre d'engagements réciproques dont le but est la promotion de la destination Chambéry Montagnes au travers des actions mentionnées dans la présente convention et dans son annexe.

Le Club des Sports de La Féclaz s'engage à consacrer à sa section i3 ski team le montant de participation financière reçu par Grand Chambéry.

3. Engagements du partenaire et de l'association d'athlètes dans le cadre du partenariat

- **D'une manière générale, l'association d'athlètes via sa section i3 ski team s'engage à :**

- Représenter Grand Chambéry à travers sa marque Chambéry Montagnes dans le respect de son identité et des valeurs incarnées par la marque ; promouvoir la diversité et la complémentarité de son offre touristique sur le territoire, son potentiel multisaisons,
- Porter les valeurs inhérentes à l'identité de i3 ski team et partagées par Grand Chambéry à savoir en particulier l'innovation et l'inclusivité.
- Réaliser le flochage des bandeaux et bonnets par l'ajout du logo de Chambéry Montagnes,
- Réaliser le flochage d'un mur pour tente 3x3 m avec le logo Chambéry Montagnes et/ou mise en place de la plv Chambéry Montagnes/Grand Chambéry mise à disposition,
- Mettre à disposition des éléments visuels ou audios (photos, podcasts, vidéos) respectant la charte graphique et rédactionnelle/sémantique de Grand Chambéry et de Chambéry Montagnes lorsque cela est possible et en collaboration avec les services dédiés de Grand Chambéry Alpes Tourisme et de Grand Chambéry,
- Mettre à jour ses comptes sur les réseaux sociaux afin d'y ajouter sa fonction d'ambassadeur de la destination Chambéry Montagnes, ajouter les logos de Chambéry Montagnes et Grand Chambéry (partenaire institutionnel) à ses communications print et digitales dès que possible (site internet, newsletter, affiches ...), si possible créer une rubrique à la une « Chambéry Montagnes » sur le compte Instagram de la team,
- Poster régulièrement (lorsqu'adéquat avec le positionnement de la destination) du contenu (mini 10 posts) mettant en avant la destination en tagguant Chambéry Montagnes et Grand Chambéry sur toutes les plateformes utilisées par le Club des Sports. Il sera possible de convenir de posts en cross-posting de manière à maximiser les impressions des comptes respectifs,
- Participer à des opérations de relations publiques (journée VIP « Skiez avec la i3 ski team »), de promotion (interview/reportages, création de contenu), dans la mesure où elles n'interfèrent pas avec l'entraînement, les compétitions ou la récupération ou autres impératifs scolaires notamment.
- Participer à un certain nombre d'évènements grand public, type Une Montagne de Champions ou une cyclo sportive, convenus ensemble qui tiendront compte de la disponibilité des athlètes de i3 ski team en fonction de leurs engagements sportifs et scolaires,
- Inviter les élus de Grand Chambéry à la remise des prix/aux cérémonies officielles lorsque possible,
- Animer le challenge Strava créé en 2025 avec un temps de référence « i3 ski team » et/ou « by Chambéry Montagnes », lequel sera animé par Grand Chambéry ou son office de tourisme Grand Chambéry Alpes Tourisme,
- Organiser et concourir à la i3 Ski Night (27 décembre 2025)
- Créer du contenu / tournage selon les besoins déterminés par Grand Chambéry et Chambéry Alpes Tourisme pour animer la marque Chambéry Montagnes (ce contenu pourra être tourné en saison estivale de manière à promouvoir la diversité de la destination et la possibilité pour i3 ski team de s'entraîner sur d'autres disciplines (vélo, ski-roue) sur le territoire de Grand Chambéry),
- Tagguer Chambéry Montagnes et Grand Chambéry sur un post valorisant l'inclusivité de la team : démocratisation auprès des écoles, du sport féminin, etc.
- Porter de manière visible les équipements ou tenues brandés « Chambéry Montagnes » sur les contenus convenus et dès que possible lors des interventions médiatisées mentionnant la destination Chambéry Montagnes,
- Mentionner et faire apparaître le logo de Grand Chambéry en tant que partenaire institutionnel sur ses outils de communications prints ou digitaux (affiches, site internet...),
- Fournir un bilan après saisons des différentes actions entreprises et réalisées dans le cadre de cette convention (nombre de posts, personnes touchées, likes, nombre de reportages, nombre de participations à des évènements grands publics, etc.)

- S'assurer auprès de ses autres partenaires et sponsors que les engagements ci-dessus puissent être respectés (non-exclusivité, non-concurrence avec une autre marque de destination ou territoire).

Contenu à transmettre :

Thématiques à développer :

- La Féclaz = destination d'excellence, domaine qualitatif et accessible en mobilités douces, Chambéry Montagnes = 1^{er} site nordique de France, camp de base toutes activités en toutes saisons.
- Valeurs de l'équipe cohérentes avec celle de la marque Chambéry Montagnes et de la destination associée, promotion de l'inclusivité et de l'innovation (les i de la Team).

- **Nombre de photos** : pas de limite, au minimum 3
- **Nombre de vidéos** : pas de limite, au minimum 4 (plans en drone ou insta 360 pour valoriser le domaine si possible, courte vidéo de type virale (insta ou tik tok) fun, interview valeurs athlètes possible).
- **Podcast** si besoin selon plan d'actions Grand Chambéry et Grand Chambéry Alpes Tourisme.
- **Cadrages** : portrait et actions en plan larges ou moyens, posture élite
- **Hashtags et mentions** à définir avec le service communication de Grand Chambéry et Grand Chambéry Alpes Tourisme; contenu éditorial et calendrier de tournage à convenir avec Grand Chambéry et Grand Chambéry Alpes Tourisme. Crossposting. Création d'une rubrique A la Une sur Instagram.
- Les interlocuteurs de Grand Chambéry et Grand Chambéry Alpes Tourisme seront mis en relation avec le Club des Sports de la Féclaz (accès médiathèque, community management...).

➤ **Le Partenaire s'engage à soutenir l'Association d'athlètes :**

- Au niveau financier : avec le versement d'une subvention de **10 000 € net** qui sera versée au Club des Sports de La Féclaz (*Association non soumise à TVA*).

Le règlement se fait en 2 échéances :

- o la première échéance de 80% à la signature de la présente convention soit 8 000€ net
- o le solde de 20% en fin de saison hivernale, soit après le 30 avril 2026, soit 2 000€ net

- Au niveau matériel et humain :

- o avec la fourniture de plv (banderoles/kakemonos/oriflammes) brandés « Chambéry Montagnes » et/ou Grand Chambéry pour la saison hivernale ou ponctuellement lors d'évènements sportifs dans la limite des stocks disponibles,
- o avec la production d'équipements dédiés brandés pour la visibilité lors des podiums et contenus à créer (gourdes, etc. à définir) à fournir,
- o avec du temps de travail dédié des équipes de Grand Chambéry ou Grand Chambéry Alpes Tourisme selon besoins par exemple lors de réalisation de reportages, tournages de création de contenus mais aussi d'animation de la marque et des évènements auxquels la i3 Ski team participe sur le territoire,
- o avec la valorisation sur les supports de communication de Grand Chambéry Alpes Tourisme (Newsletter, création page ambassadeur ou champion sur site internet, communiqué de presse signature convention, dossier de presse lorsque possible),

4. Propriété intellectuelle

Grand Chambéry demeure propriétaire des droits de propriété intellectuelle de la marque Chambéry Montagnes. L'exploitation de cette marque et de ses éléments associés sont concédés à l'association d'athlètes ponctuellement le temps de la présente convention. De la même façon, l'athlète ou l'association qui crée du contenu sur ses supports de communication dispose des droits d'auteur sur celui-ci. Il peut autoriser Grand Chambéry et Grand Chambéry Alpes Tourisme à le réutiliser partiellement ou intégralement.

5. Révision

La présente convention pourra être révisée à tout moment, à la demande de l'une des Parties. Toute révision de la présente convention devra donner lieu à un avenant signé par chacune des Parties. Pour ce faire, un délai d'un mois à réception de la demande de révision est de rigueur.

6. Résiliation

En cas d'inexécution ou de violation, par l'une des Parties de l'une des dispositions de convention, celle-ci pourra être résiliée unilatéralement et de plein droit par l'autre Partie, 30 (trente) jours après l'envoi d'une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception, restée sans effet et ceci, sans préjudice de tous dommages et intérêts qui pourraient être réclamés à la Partie défaillante.

La présente convention sera, en outre, résiliée automatiquement et de plein droit dans l'hypothèse où, notamment par suite d'une modification législative ou réglementaire la concernant ou concernant ses activités, l'une ou l'autre des Parties de trouverait dans l'impossibilité de poursuivre la présente convention.

7. Annulation

En cas d'annulation des événements ou compétitions au cas où la section i3 ski team ne pourrait pas s'entraîner ni concourir (cause administrative, sanitaire, météorologique ou tout autre cas de force majeure), le versement de la subvention sera maintenu l'association d'athlète s'engageant à communiquer malgré tout.


8. Droit applicable — Attribution de compétence

La présente convention est soumise au droit français.

En cas de contestation, de différend ou de litige relatif à son interprétation ou à son exécution, les Parties s'engagent à rechercher une solution amiable, notamment par voie de conciliation. À défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant le Tribunal Administratif de Grenoble juridiction compétente.

Fait à Chambéry,

Le 21 10 2025

Pour la i3 Ski Team Association Club des Sports La Féclaz	Pour Grand Chambéry
Marc Desseux, par délégation	Cécile Trahand, Vice-présidente en charge du tourisme et du rayonnement de l'agglomération, par délégation
 CS La Féclaz 73230 LES DESERTS Siret 442 899 829 0 0 8	